

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

Interdiction d'utilisation des stades communaux à LEFOREST

Le Maire de la ville de LEFOREST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de préserver le bon état de la pelouse au stade Porez de Leforest.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires en vue d'éviter des accidents,

ARRETE N° 2025/002

Article 1 : Pour cette raison, l'accès aux deux terrains du stade Porez (synthétique, herbe) de LEFOREST Avenue François Mitterrand sera interdit le week end du 11 Janvier 2025.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leforest, le 08 Janvier 2025

**Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication 08 Janvier 2025**

Fait à Leforest, le 08 Janvier 2025

Le Maire,

Christian MUSIAL